



**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du Jeudi 7 Février 2013**

L'an Deux mille treize le 7 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe HEURTEVENT**, Maire.

Étaient présents : Mme CHAVILLON, Mme MONTEIRO, M. DELPECH, M. CAPELLE, Mme CHEVREUIL, Mme ROSSET, Mme GARRIGUES, M. FORTIER, Mme BRÜGGEMANN, M. BLONDEAU, M. CARPENTIER., Mme DESCLAUX-CURNIÉ, M. PELISSIER

Étaient absents excusés : M. PETITEAU a donné procuration à M. CAPELLE

Nombre de membres élus	15	Date de la convocation :	3 Février 2013
Nombre de membres présents	14	Date de l'affichage :	3 Février 2013
Nombre de membres votants	15		

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h32 et procède à l'appel des Conseillers municipaux.

Point N° 1 : NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Madame ROSSET propose sa candidature au poste de secrétaire de séance

POUR : 15



Point N° 2 : VOTE SUR LE PRINCIPE DE NOUVELLES ELECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE ET, EN CAS D'ASSENTIMENT DE LA TOTALITE OU DE LA MAJORITE DES CONSEILLERS PRESENTS.

Selon le courrier reçu de la sous-préfecture, Monsieur le Maire propose de remettre à plat l'élection des adjoints.

POUR : 11

ABSTENTION : 1 M. BLONDEAU

CONTRE : 3 M. HEURTEVENT, M. DELPECH, Mme MONTEIRO

Point N° 3 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE (DE UN A QUATRE)

Monsieur le Maire rappelle que, compte tenu de la taille de la commune, il y a possibilité d'avoir un à quatre adjoints maximum.

Le Conseil Municipal demande à avoir 4 adjoints.

Vote pour 4 adjoints : **POUR : 15**

Point N° 4 : ELECTION DU OU DES ADJOINTS AU MAIRE

Le vote des adjoints se fait à bulletin secret

PREMIER ADJOINT

Font acte de candidature : M. FORTIER, M. PELISSIER

M. FORTIER : 6 voix

M. PELISSIER : 3 voix

ABSTENTION : 6 voix

M.FORTIER est élu premier adjoint



DEUXIEME ADJOINT

Fait acte de candidature : M. CAPELLE

M. CAPELLE précise qu'il maintient sa candidature si Mme CHAVILLON ne se présente pas à ce poste qui lui revient.

Mme CHAVILLON répond qu'étant donné que le poste de M. PELISSIER a été remis en cause et qu'elle l'a toujours soutenu, elle ne postule pas au poste de deuxième adjoint

M. CAPELLE : 9 voix

Mme CHAVILLON : 1 voix

ABSTENTION : 5voix

M. CAPELLE est élu deuxième adjoint.

TROISIEME ADJOINT

Font acte de candidature : Mme ROSSET, Mme MONTEIRO

Mme ROSSET : 10 voix

Mme MONTEIRO : 4 voix

ABSTENTION : 1 voix

Mme ROSSET est élue troisième adjoint



QUATRIEME ADJOINT

Font acte de candidature : Mme DESCLAUX CURNIE, Mme MONTEIRO

Mme MONTEIRO : 4

Mme DESCLAUX CURNIE : 10

ABSTENTION : 1 voix

Mme DESCLAUX CURNIE est élue quatrième adjoint

M. le Maire regrette que, compte tenu du travail effectué dans la commission finances depuis le début de son mandat par Mme MONTEIRO, elle ne soit pas reconduite dans ses fonctions d'adjointe, d'autant plus qu'il ne reste qu'un an de mandat.

Point N° 5 : RECONDUCTION DE LA CONVENTION DU SIFAA

La Préfecture demande que chacun des Conseils Municipaux (Auteuil et Autouillet) modifie l'article 3 des statuts du SIFAA qui prévoyait la durée d'activité du Comité Syndical à 15 ans, reconductible.

Le Comité Syndical s'est prononcé à la majorité en date du 4 décembre 2012 sur la reconduction de l'activité du SIFAA pour une période de 15 ans, et ce jusqu'au 4 décembre 2027.

M. CAPELLE fait une remarque concernant l'article 11 des statuts qui liste les recettes du syndicat : les recettes liées à la location de la salle des fêtes ne sont pas mentionnées.

M. le Maire répond que cela sera discuté en réunion du Comité Syndical car il faudra une modification des statuts. Il demande à M. FORTIER si la salle a bien été louée dès le début. M. FORTIER confirme qu'à l'origine de la création du SIFAA, la salle avait bien pour vocation d'être louée.

M. le Maire demande de passer au vote pour la modification de l'article 3 pour reconduire l'activité du SIFAA pour une durée de 15 ans.

POUR : 15



Point N° 6 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES CANTON DE MONTFORT A 31 COMMUNES.

M. PELISSIER indique qu'il ne pourra pas assurer la réunion de la commission intercommunalité prévue le vendredi 8 février.

M. le Maire demande que le Conseil Municipal se prononce car il faut donner un avis au courrier de la Préfecture à ce sujet, sous peine d'être hors délais.

M. le Maire précise que :

- la commune de Coignières ne fait pas partie du périmètre,
- la commune de Gambais est intégrée dans le périmètre,
- Thiverval reste dans le périmètre.

Ainsi, de 30 communes, le périmètre de l'intercommunalité passe à 31 communes.

M. PELISSIER fera parvenir aux conseillers les documents nécessaires qui traitent de ce sujet.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit d'une mutualisation des compétences des communes.

Vote pour émettre un avis favorable sur le périmètre de la communauté de communes Cœur d'Yvelines canton de Montfort à 31 communes :

POUR : 15

QUESTIONS DIVERSES

M. FORTIER demande quand sera convoquée la Municipalité pour fonctionner correctement ?
M. le Maire répond qu'il va convoquer les adjoints à une réunion (*et qu'il fixera une date de rencontre- à enlever*).

M. CAPELLE demande si vendredi 8 février 2013, il y a une réunion de PLU ? M. PELISSIER répond qu'étant absent il ne peut assurer cette réunion. M. le Maire répond qu'étant donné qu'il avait prévu d'assister à la réunion intercommunalité et que cette dernière n'aura pas lieu, il est libre pour organiser une réunion PLU. L'ordre du jour est la poursuite dans la rédaction du règlement du PLU.

M. FORTIER demande qu'on lui envoie un dossier pour qu'il puisse étudier le règlement



Mme CHEVREUIL demande s'il serait possible de la rajouter comme membre à la commission finances ?

M. le Maire répond que ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil du 28 Février.

M. CAPELLE demande où en est la reprise du commerce. M. le Maire répond que la CCI de Versailles par l'intermédiaire de Mme BONNIER a envoyé un mail cet après-midi pour fixer un rendez-vous à Versailles le lundi 18 Février à 10h. Actuellement, il y a 3 candidatures spontanées (c'est-à-dire non amenées par la CCI) et M. le Maire va fixer un rendez vous à ces personnes pour qu'elles viennent se présenter au groupe de travail « Relais d'auteuil ».

Mme ROSSET demande transmission d'une copie de la convention passée avec le Relais.

La séance est levée à 21h16

INTERVENTION DE M. Laurent CHAVILLON

« Vous avez remercié en tant qu'adjoint Mme MONTEIRO. Moi je remercie en tant qu'auteuillois le travail effectué par M. PELISSIER et Mme CHAVILLON ; ils se sont investis, engagés, ont toujours été présents, ce qui n'a pas été le cas de tout le monde, et je pense que cela méritait un petit remerciement de la part du Conseil Municipal., cela n'a pas été le cas, bravo Messieurs Dames.

Je félicite M. FORTIER et son équipe. Vous avez réussi à faire en trois semaines ce que Monsieur HEURTEVENT n'a pas réussi à faire en 5 ans. Emporté par votre élan de la victoire en 2013, vous n'allez pas oublier le message de 2008. On vous le rappellera en 2014. A bon entendeur salut ! ».

* * * * *